

10 septembre 2021

RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

# SOMMAIRE

---

## Commission Solidarité, Autonomie et Santé

1	Contrat d'usage de la plateforme collaborative du Réseau des Relais Petite Enfance de la Sarthe (Rpe)	4
4	Plan territoires universitaires de santé porté par l'Université d'Angers Ajustement du calendrier et du soutien financier du Département	20
5	Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS) - ARS - Révision du cahier des charges régional de la permanence des soins dentaires ambulatoires	35

---

## Commission Emploi, Insertion et Logement

9	Logement-Désignations du Conseil Départemental au Conseil d'administration de Sarthe Habitat	37
16	Logement - convention de l'observatoire départemental de l'habitat	39

---

## Commission Infrastructures routières, Mobilités et Réseaux électriques

22	Modification de la répartition du programme 2021 d'opérations de sécurité routière sur les routes départementales	46
23	Cession de parcelles à la Ville du Mans et à Le Mans Métropole	49
27	Classement/déclassement route départementale 108 à Saint-Ouen-de-Mimbré	54
28	Déclassement d'un tronçon de la RD 6 et classement dans la voirie communale de Maresché	57
31	Convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) aériens pour l'installation et l'exploitation d'équipements tiers	60
32	Convention relative à l'usage des supports réseaux publics de distribution d'électricité Basse Tension (BT) et Haute Tension Aériens (HTA) pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques	107

---

## Commission Vie associative, Culture, Sport, Tourisme et Patrimoine

46	<b>Avenant à la convention de concession du droit de pêche sur le domaine public fluvial du Département de la Sarthe</b>	155
----	--	-----

---

### **Commission Ressources humaines, Finances et Administration générale**

50	<b>Adoption de l'accord départemental de relance</b>	159
55	<b>Conventionnement avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)</b>	171

vendredi 10 septembre 2021

Commission Solidarité, Autonomie et Santé

**DÉLIBÉRATION N° 1**

## CONTRAT D'USAGE DE LA PLATEFORME COLLABORATIVE DU RÉSEAU DES RELAIS PETITE ENFANCE DE LA SARTHE (RPE)

**Présents :** M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Anthony TRIFAUT.

**Excusés :** M. Gilles LEPROUST, M. Christophe ROUILLON.

**Absents :** M. Yves CALIPPE.

**Procurations:** Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Samuel CHEVALLIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER donne pouvoir à Mme Catherine PAINEAU, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Galiène COHU.

**Résultat du vote :** 24 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention jointe en annexe ainsi que tous les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée de la convention.

**HABILITE** le Président du Conseil départemental à signer le contrat d'usage de la plateforme collaborative du Réseau des Relais Petite Enfance de la Sarthe (Rpe), joint en annexe, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe. Ce document précise les conditions d'accès et d'utilisation de cette plateforme collaborative.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 17/09/21  
Accusé de réception n° 072-227200029-20210910-  
Imc149808-DE-1-1  
Publication le 17/09/21  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La responsable du pôle Coordination de la prise de  
décision



**Nelly HARDOIN-CHARTIER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

vendredi 10 septembre 2021

Commission Solidarité, Autonomie et Santé

DÉLIBÉRATION N° 4

PLAN TERRITOIRES UNIVERSITAIRES DE SANTÉ PORTÉ PAR  
L'UNIVERSITÉ D'ANGERS  
AJUSTEMENT DU CALENDRIER ET DU SOUTIEN FINANCIER  
DU DÉPARTEMENT

**Présents :** M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Anthony TRIFAUT.

**Excusés :** M. Gilles LEPROUST, M. Christophe ROUILLON.

**Absents :** M. Yves CALIPPE.

**Procurations:** Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Samuel CHEVALLIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER donne pouvoir à Mme Catherine PAINEAU, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Galiène COHU.

**Résultat du vote :** 24 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
 Vu le rapport de son Président,  
 Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,  
 Vu la délibération en date du 16 octobre 2020 approuvant le soutien au Plan Territoires Universitaires de Santé porté par l'Université d'Angers,  
 Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
 Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'accorder un soutien financier à l'Université d'Angers à hauteur de 37,5% du coût de la part universitaire du poste CCA et 75% du coût de la part universitaire du poste CCU-MG pourvus et créés pendant la phase d'expérimentation 2021 – 2024, à hauteur maximale de :

<b>POSTES</b>	<b>Coût maximum annuel pour le Département</b>	<b>Coût sur la durée de l'expérimentation pour le Département</b>
1 Chef de Clinique Assistant (CCA) ou Assistant Hospitalier Universitaire (AHU)	8 986,50 €	17 973 € (37,5% de la rémunération universitaire compte tenu de la participation de Le Mans Métropole)
1 Chef de Clinique Universitaire de Médecine Générale (CCU-MG)	17 973 €	35 946 € (75% de la rémunération universitaire)
<b>TOTAL</b>	<b>26 959,50 €</b>	<b>53 919,00 €</b>

**PRECISE** que la subvention allouée, à l'université d'Angers pour les deux postes validés et créés à compter de novembre 2021 pour le poste de Chef de Clinique Assistant CCA ou Assistants Hospitaliers Universitaires AHU et à compter de mai 2022 pour le poste de Chef de Clinique Universitaire de Médecine Générale (CCU-MG), est répartie de la façon suivante :

- 1 497,75 € en 2021
- 20 968,50 € en 2022
- 25 461,75 € en 2023
- 5 991,00 € en 2024

**HABILITE** le Président du Conseil départemental à signer les conventions financières relatives à la création du troisième poste de Chef de clinique assistant (CCA) ou Assistants Hospitaliers Universitaires (AHU) et du poste de Chef de Clinique Universitaire de Médecine Générale (CCU-MG), jointes en annexes, ainsi que tous les avenants utiles dès lors qu'ils ne modifient pas l'équilibre général des conventions.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 17/09/21  
Accusé de réception n° 072-227200029-20210910-  
lmc149816-DE-1-1  
Publication le 17/09/21  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La responsable du pôle Coordination de la prise de  
décision



**Nelly HARDOIN-CHARTIER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

<b>FINANCEMENT PLAN TERRITOIRES UNIVERSITAIRES DE SANTE</b>	
Imputation 65-65738-95-01343 (LC 25580)	
Budget voté (BP + BS + DM)	<b>56 920,00 €</b>
Montant des engagements pris précédemment	<b>35 946,00 €</b>
Montant nouveaux engagements	<b>1 497,75 €</b>
Disponibile	<b>19 476,25 €</b>



vendredi 10 septembre 2021

Commission Solidarité, Autonomie et Santé

DÉLIBÉRATION N° 5

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'AIDE MÉDICALE URGENTE,  
DE LA PERMANENCE DES SOINS ET DES TRANSPORTS  
SANITAIRES (CODAMUPS-TS) - ARS - RÉVISION DU CAHIER  
DES CHARGES RÉGIONAL DE LA PERMANENCE DES SOINS  
DENTAIRES AMBULATOIRES

**Présents :** M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Méлина ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Anthony TRIFAUT.

**Excusés :** M. Gilles LEPROUST, M. Christophe ROUILLON.

**Absents :** M. Yves CALIPPE.

**Procurations:** Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Samuel CHEVALLIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER donne pouvoir à Mme Catherine PAINEAU, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Galiène COHU.

**Résultat du vote :** 24 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**ÉMET** un avis favorable sur le changement des conditions d'organisation de la permanence des soins dentaires afin d'en renforcer sa réalisation avec l'autorisation d'un deuxième chirurgien-dentiste de garde les dimanches et jours fériés.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 17/09/21  
Accusé de réception n° 072-227200029-20210910-  
Imc149817-DE-1-1  
Publication le 17/09/21  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La responsable du pôle Coordination de la prise de  
décision



**Nelly HARDOIN-CHARTIER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

vendredi 10 septembre 2021

**Commission Emploi, Insertion et Logement**

**DÉLIBÉRATION N° 9**

## **LOGEMENT-DÉSIGNATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SARTHE HABITAT**

**Présents :** M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, M. Gilles LEPROUST, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Anthony TRIFAUT.

**Excusés :**

**Absents :** M. Yves CALIPPE.

**Procurations:** Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Samuel CHEVALLIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER donne pouvoir à Mme Catherine PAINEAU, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Galiène COHU.

**Résultat du vote :** 26 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de modifier, conformément à l'article R 421-5-III du Code de la Construction et de l'Habitat (CCH), les désignations au titre des neuf personnes qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales, siégeant au Conseil d'administration de Sarthe Habitat, comme suit :

Sont désignés :

- M. Nicolas CHAUVIN, Maire adjoint de La Flèche, chargé de la transition écologique et de l'urbanisme durable,
- Mme Nathalie DUPONT, Maire de Laigné-en-Belin, Présidente de la Communauté de communes Orée-Bercé-Bélinois,
- Mme Stéphanie JACQUET, Directrice Habitat – Logement / Le Mans Métropole,
- M. Jacques LACOCHE, Maire de Bessé-sur-Braye,
- Mme Isabelle LOISEAU, Directrice de Mission Locale / Nord Sarthe,
- Mme Christine MARCHAND, Présidente du Centre social LARES à Montfort-le-Gesnois,
- M. Didier REVEAU, Maire de la Ferté-Bernard, Conseiller régional,
- M. Hervé RONCIERE, Maire de Montval-sur-Loir, Président de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé,
- M. Olivier SILLERE, Directeur Emploi, Insertion, Logement / Département.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 17/09/21  
Accusé de réception n° 072-227200029-20210910-  
lmc149894-DE-1-1  
Publication le 17/09/21  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La responsable du pôle Coordination de la prise de  
décision



**Nelly HARDOIN-CHARTIER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

vendredi 10 septembre 2021

Commission Emploi, Insertion et Logement

**DÉLIBÉRATION N° 16**

## LOGEMENT - CONVENTION DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT

**Présents :** M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, M. Gilles LEPROUST, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Anthony TRIFAUT.

**Excusés :**

**Absents :** M. Yves CALIPPE.

**Procurations:** Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Samuel CHEVALLIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER donne pouvoir à Mme Catherine PAINEAU, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Galiène COHU.

**Résultat du vote :** 26 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention jointe en annexe ainsi que tous les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée de la convention.

**HABILITE** le Président du Conseil départemental à signer la convention de transmission de données (jointe en annexe), permettant d'alimenter l'Observatoire départemental de l'habitat, sans contrepartie financière, entre le Département et la Caisse d'allocations familiales de la Sarthe, ainsi que tous les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général ni la durée de la convention.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 17/09/21  
Accusé de réception n° 072-227200029-20210910-  
lmc149805-DE-1-1  
Publication le 17/09/21  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La responsable du pôle Coordination de la prise de  
décision



**Nelly HARDOIN-CHARTIER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

vendredi 10 septembre 2021

Commission Infrastructures routières, Mobilités et Réseaux électriques

**DÉLIBÉRATION N° 22**

## MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DU PROGRAMME 2021 D'OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

**Présents :** M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, M. Gilles LEPROUST, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Anthony TRIFAUT.

**Excusés :**

**Absents :** M. Yves CALIPPE.

**Procurations:** Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Samuel CHEVALLIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER donne pouvoir à Mme Catherine PAINEAU, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Galiène COHU.

**Résultat du vote :** 26 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'affecter sur l'autorisation de programme de 2 270 000 €, votée pour le programme 2021 d'opérations de sécurité, 350 000 € conformément aux opérations inscrites au tableau ci-annexé,

**PREND NOTE** qu'il restera 72 000 € d'autorisation de programme à affecter,

**HABILITE** le Président à signer les actes d'acquisitions, de vente ou d'échanges d'immeubles et tous les actes se rapportant à ces opérations.

**AUTORISE** le Président à recevoir et authentifier les actes rédigés en la forme administrative d'acquisition, de ventes ou d'échanges d'immeubles,

**HABILITE** la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente à signer les actes reçus en la forme administrative.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 17/09/21  
Accusé de réception n° 072-227200029-20210910-  
Imc149726-DE-1-1  
Publication le 17/09/21  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La responsable du pôle Coordination de la prise de  
décision



**Nelly HARDOIN-CHARTIER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**



vendredi 10 septembre 2021

Commission Infrastructures routières, Mobilités et Réseaux électriques

DÉLIBÉRATION N° 23

## CESSION DE PARCELLES À LA VILLE DU MANS ET À LE MANS MÉTROPOLE

**Présents :** M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, M. Gilles LEPROUST, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Anthony TRIFAUT.

**Excusés :**

**Absents :** M. Yves CALIPPE.

**Procurations:** M. François BOUSSARD donne pouvoir à Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Samuel CHEVALLIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER donne pouvoir à Mme Catherine PAINEAU, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Galiène COHU.

**Résultat du vote :** 23 pour 0 contre 0 abstention

**Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, Adjointe au Maire du Mans et Conseillère communautaire de Le Mans Métropole, MM. Gilles LEPROUST, Christophe ROUILLON, Vice-présidents de Le Mans Métropole, ne prennent part ni au débat ni au vote.**

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,  
Vu la délibération de Le Mans Métropole du 3 mai 2019,  
Vu la délibération de la Ville du Mans du 16 mai 2019,  
Vu les avis du pôle d'évaluation domaniale des 15 septembre 2020 et 9 juillet 2021,  
Vu l'article L 1311-13 du CGCT,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de déclasser du domaine public fluvial les parcelles cadastrées section MN n° 59, section LX n° 93 et section RX n° 35 sises sur la commune du Mans, inutiles aux besoins du Département.

**AUTORISE** la cession au profit de la Ville du Mans les parcelles cadastrées section MN n° 59 de 111 m<sup>2</sup> et section LX n° 93 de 846 m<sup>2</sup> pour le montant symbolique de 1 €.

**AUTORISE** la cession au profit de Le Mans Métropole de la parcelle cadastrée section RX n° 35 de 2 910 m<sup>2</sup> pour le montant symbolique de 1 €.

**PRÉCISE** que les transferts de propriété feront l'objet d'actes rédigés en la forme administrative reçus et authentifiés par Monsieur le Président du Conseil départemental.

**HABILITE** la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente à signer les actes administratifs à intervenir et tous les documents y afférents.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 17/09/21  
Accusé de réception n° 072-227200029-20210910-  
lmc149728-DE-1-1  
Publication le 17/09/21  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La responsable du pôle Coordination de la prise de  
décision



**Nelly HARDOIN-CHARTIER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

vendredi 10 septembre 2021

Commission Infrastructures routières, Mobilités et Réseaux électriques

**DÉLIBÉRATION N° 27**

## CLASSEMENT/DÉCLASSEMENT ROUTE DÉPARTEMENTALE 108 À SAINT-OUEN-DE-MIMBRÉ

**Présents :** M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, M. Gilles LEPROUST, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Anthony TRIFAUT.

**Excusés :**

**Absents :** M. Yves CALIPPE.

**Procurations:** M. François BOUSSARD donne pouvoir à Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Samuel CHEVALLIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER donne pouvoir à Mme Catherine PAINEAU, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Galiène COHU.

**Résultat du vote :** 26 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Saint-Ouen-de-Mimbré en date du 19 mai 2021,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** du déclassement de la RD 108 du PR 14 + 070, intersection avec la RD 106 bis (au niveau de l'église) et le PR 15 + 195 carrefour giratoire de « La Saussaie » en limite avec la RD 299 (déviation de Fresnay-sur-Sarthe) sur le territoire de la commune de Saint-Ouen-de-Mimbré, en vue de son classement dans la voirie communale.

**DÉCIDE** la remise en état de cette chaussée avant le transfert de propriété.

**DÉCIDE** le versement d'une somme d'un montant de 6 452 € à la commune de Saint-Ouen-de-Mimbré pour la partie non concernée par la remise en état, soit la portion de la RD 108 comprise entre le PR 14 + 064 et le PR 14 + 530.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 17/09/21  
Accusé de réception n° 072-227200029-20210910-  
Imc149731-DE-1-1  
Publication le 17/09/21  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La responsable du pôle Coordination de la prise de  
décision



**Nelly HARDOIN-CHARTIER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

vendredi 10 septembre 2021

Commission Infrastructures routières, Mobilités et Réseaux électriques

DÉLIBÉRATION N° 28

## DÉCLASSEMENT D'UN TRONÇON DE LA RD 6 ET CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE DE MARESCHE

**Présents :** M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, M. Gilles LEPROUST, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Anthony TRIFAUT.

**Excusés :**

**Absents :** M. Yves CALIPPE.

**Procurations:** M. François BOUSSARD donne pouvoir à Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Samuel CHEVALLIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER donne pouvoir à Mme Catherine PAINEAU, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Galiène COHU.

**Résultat du vote :** 26 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,  
Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Maresché en date du 10 juin 2021,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** du déclassement d'un tronçon de l'ex. RD 6 au lieudit « La Pitoisière » sur une longueur de 350 mètres, en vue de son classement dans la voirie communale de Maresché, conformément au plan annexé au présent rapport.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 17/09/21  
Accusé de réception n° 072-227200029-20210910-  
lmc149541-DE-1-1  
Publication le 17/09/21  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La responsable du pôle Coordination de la prise de  
décision



**Nelly HARDOIN-CHARTIER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

vendredi 10 septembre 2021

Commission Infrastructures routières, Mobilités et Réseaux électriques

DÉLIBÉRATION N° 31

## CONVENTION RELATIVE A L'USAGE DES SUPPORTS DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ BASSE TENSION (BT) AÉRIENS POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'ÉQUIPEMENTS TIERS

**Présents :** M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, M. Gilles LEPROUST, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Anthony TRIFAUT.

**Excusés :**

**Absents :** M. Yves CALIPPE.

**Procurations:** M. François BOUSSARD donne pouvoir à Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Samuel CHEVALLIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER donne pouvoir à Mme Catherine PAINEAU, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Galiène COHU.

**Résultat du vote :** 26 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) aériens pour l'installation et l'exploitation d'équipements tiers tel que jointe en annexe.

**HABILITE** le Président à signer la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) aériens pour l'installation et l'exploitation d'équipements tiers et toutes les pièces afférentes.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 17/09/21  
Accusé de réception n° 072-227200029-20210910-  
lmc149799-DE-1-1  
Publication le 17/09/21  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La responsable du pôle Coordination de la prise de  
décision



**Nelly HARDOIN-CHARTIER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**



vendredi 10 septembre 2021

Commission Infrastructures routières, Mobilités et Réseaux électriques

DÉLIBÉRATION N° 32

## CONVENTION RELATIVE À L'USAGE DES SUPPORTS RÉSEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ BASSE TENSION (BT) ET HAUTE TENSION AÉRIENS (HTA) POUR L'ÉTABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

**Présents :** M. Frédéric BEUCHEF, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, M. Gilles LEPROUST, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Anthony TRIFAUT.

**Excusés :**

**Absents :** M. Yves CALIPPE.

**Procurations:** M. François BOUSSARD donne pouvoir à Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Samuel CHEVALLIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER donne pouvoir à Mme Catherine PAINEAU, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Galiène COHU.

**Résultat du vote :** 26 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité Basse Tension (BT) et Haute Tension Aériens (HTA) pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques tel que jointe en annexe.

**HABILITE** le Président à signer la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques et toutes les pièces afférentes ainsi que tous les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée de la convention.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 17/09/21  
Accusé de réception n° 072-227200029-20210910-  
Imc149798-DE-1-1  
Publication le 17/09/21  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La responsable du pôle Coordination de la prise de  
décision



**Nelly HARDOIN-CHARTIER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

vendredi 10 septembre 2021

Commission Vie associative, Culture, Sport, Tourisme et Patrimoine

**DÉLIBÉRATION N° 46**

## AVENANT À LA CONVENTION DE CONCESSION DU DROIT DE PÊCHE SUR LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

**Présents :** M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, M. Gilles LEPROUST, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Anthony TRIFAUT.

**Excusés :**

**Absents :** M. Yves CALIPPE.

**Procurations:** M. François BOUSSARD donne pouvoir à Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Samuel CHEVALLIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER donne pouvoir à Mme Catherine PAINEAU, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Galiène COHU.

**Résultat du vote :** 26 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,  
Vu l'arrêté en date du 7 décembre 2020 prorogeant la concession du droit de pêche sur le  
Domaine Public Fluvial du Département,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'adopter l'avenant joint en annexe de la convention de concession du droit de pêche sur  
le Domaine Public Fluvial du Département de la Sarthe à la Fédération de pêche de la Sarthe pour  
prolongation de sa durée au 31 décembre 2022.

**HABILITE** le président à le signer.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 17/09/21  
Accusé de réception n° 072-227200029-20210910-  
Imc149733-DE-1-1  
Publication le 17/09/21  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La responsable du pôle Coordination de la prise de  
décision



**Nelly HARDOIN-CHARTIER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

vendredi 10 septembre 2021

Commission Ressources humaines, Finances et Administration générale

**DÉLIBÉRATION N° 50**

## ADOPTION DE L'ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE

**Présents :** M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, M. Gilles LEPROUST, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Anthony TRIFAUT.

**Excusés :**

**Absents :** M. Yves CALIPPE.

**Procurations:** M. François BOUSSARD donne pouvoir à Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Samuel CHEVALLIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER donne pouvoir à Mme Catherine PAINEAU, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Galiène COHU.

**Résultat du vote :** 26 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet d'accord départemental de relance conclu avec la Préfecture de la Sarthe conformément à l'annexe jointe.

**HABILITE** le Président à le signer, ainsi que les éventuels avenants à intervenir.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 17/09/21  
Accusé de réception n° 072-227200029-20210910-  
lmc147405-DE-1-1  
Publication le 17/09/21  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La responsable du pôle Coordination de la prise de  
décision



**Nelly HARDOIN-CHARTIER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**

vendredi 10 septembre 2021

Commission Ressources humaines, Finances et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 55

## CONVENTIONNEMENT AVEC LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP)

**Présents :** M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, M. Samuel CHEVALLIER, Mme Galiène COHU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Martine CRNKOVIC, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, M. Gilles LEPROUST, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Catherine PAINEAU, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Anthony TRIFAUT.

**Excusés :**

**Absents :** M. Yves CALIPPE.

**Procurations:** M. François BOUSSARD donne pouvoir à Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Samuel CHEVALLIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Joël MÉTÉNIER donne pouvoir à Mme Catherine PAINEAU, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Galiène COHU.

**Résultat du vote :** 26 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,  
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention jointe en annexe ainsi que tous les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée de la convention.

**HABILITE** le Président du Conseil Départemental à signer la convention de partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), couvrant la période 2022-2024, et les avenants s'y rapportant.

---

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en  
Préfecture le 17/09/21  
Accusé de réception n° 072-227200029-20210910-  
Imc149818-DE-1-1  
Publication le 17/09/21  
Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La responsable du pôle Coordination de la prise de  
décision



**Nelly HARDOIN-CHARTIER**

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

**Olivier DUBOSC**